

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FEVRIER 2013

Excusé (es) : Mme ALINAT Jacqueline
Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Le conseil municipal du 1^{er} février est essentiellement consacré au programme assainissement qui va être mis en œuvre sur le bourg de Montlaur. Une réunion publique sera organisée pour en exposer le détail.

Marché assainissement : Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre de l'assainissement du bourg est réalisée par le cabinet CEREG Ingénierie qui, après consultation des entreprises pour la réalisation des travaux à réaliser, a procédé à l'analyse technique et financière des offres. Monsieur le Maire président le conseil de séance du Conseil Municipal rappelle que la commission réunie le 09 novembre 2012 a validé l'analyse technique et financière des offres ainsi que le classement des entreprises, expose qu'il convient de retenir le groupement FERRIE SNS / COSTE pour la réalisation des travaux sur les réseaux et sur la station d'épuration respectivement d'un montant de 232 970,40 € HT et de 236 884,00 € HT, propose que pouvoir lui soit donné pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération. Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les analyses techniques et financières des offres ainsi que les conclusions, de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer le marché de travaux avec le groupement FERRIE SNC / COSTE.

Plan de financement du projet des travaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération d'assainissement du bourg de Montlaur est estimée à 517 134,30 € HT. Cette opération est constituée par un marché de travaux de 469 854,40 € HT et de prestations annexes de 47 280,00 € HT. Monsieur le Maire président le conseil de séance du Conseil Municipal propose de réaliser ces travaux selon le plan de financement suivant :

- Subvention Agence de l'Eau/Conseil Général : 310 280,64 € HT
- Autofinancement : 100 000,00 € HT
- Emprunt : 106 853,76 € HT

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement proposé et de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives au financement de l'opération.

Mise en place de la redevance assainissement : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation des travaux d'assainissement du bourg nécessite la mise en place de la redevance d'assainissement pour tous les abonnés au service d'assainissement de la commune. Monsieur le Maire président le conseil de séance du Conseil Municipal rappelle que la redevance du service doit permettre de couvrir les investissements et le fonctionnement du service, explique la mise en place et le champ d'application de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, expose les montants proposés pour ces contributions au service :

- Redevance part fixe : 50 €

- Redevance part variable : 0,62 € / m³

Ces prix s'entendent hors taxes et redevance Agence de l'Eau.

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif : 1600 € sur les nouveaux branchements.

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la mise en place de la redevance et de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif à partir de ce jour, d'approuver les montants de ces participations.

Zonage d'assainissement : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'assainissement prévoit de raccorder les effluents du Hameau des Genêts sur la station d'épuration. Il précise que cette démarche vise à trouver une solution pérenne pour la protection des milieux aquatiques et pour le développement de l'activité de l'établissement. Il a proposé de signer avec l'établissement une convention spéciale de déversement qui entrera en application dès réception des travaux. Il précise que cette convention a pour but de fixer les modalités techniques, financières et administratives de participation de l'établissement. Monsieur le Maire propose que le Hameau des Genêts soit, dans les conditions précitées, raccordé au réseau d'assainissement communal. Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le raccordement du Hameau des Genêts au réseau d'assainissement communal et son intégration au zonage d'assainissement collectif, de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à ce raccordement.

Raccordement du Hameau des Genêts : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'assainissement prévoit de raccorder les effluents du Hameau des Genêts sur la station d'épuration. Il précise que cette démarche vise à trouver une solution pérenne pour la protection des milieux aquatiques et pour le développement de l'activité de l'établissement. Il propose de signer avec l'établissement une convention spéciale de déversement qui entrera en application dès réception des travaux. Il précise que cette convention a pour but de fixer les modalités techniques, financières et administratives de participation de l'établissement. Monsieur le Maire donne lecture de la convention spéciale de déversement et de ses annexes ainsi que de l'arrêté autorisant le déversement dans le réseau communal.

Le Conseil Municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les projets d'arrêté et de convention spéciale de déversement ainsi que ses annexes, de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à la mise en place de la convention et l'autorise à signer l'arrêté de déversement.

- participation à l'investissement : 15 000 euros
- forfait annuel : 700 euros
- redevance : 0,81 €/m³

Création d'un emploi chargé de l'assainissement : Considérant la nécessité de créer un emploi de titulaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe en raison de la création de la station d'épuration des eaux usées de Montlaur et le choix de la commune de gérer l'ensemble du dispositif de collecte et d'épuration, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi titulaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2013. La rémunération sera basée sur les indices de l'échelle 3.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2013 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 3 – nouvel effectif : 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe aux conditions précitées et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Eric Liprendy sera titularisé sur cet emploi.

Acquisition foncière : Dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration du Barry de Garach le maître d'œuvre et la police de l'eau ont attiré l'attention de la commune sur l'impossibilité de délivrer un permis de construire sur le lot n° 4 du lotissement du Barry de Garach, ce lot n° 4 étant à proximité immédiate de la future station. Par courrier du 20 décembre 2012 Messieurs Alinat ont donc donné leur accord pour revendre à la commune le lot concerné au prix initial d'acquisition de 10 euros le m2. Le conseil municipal donne son accord et affectera cette parcelle en espace public destiné à tous les habitants du quartier du Barry de Garach.

Déneigement : Monsieur Rascol a fait procéder à l'étude d'équipement d'une lame de déneigement sur le tracteur de la commune. La proposition du garage Cauquil est retenue. Messieurs Rascol et Rivemale sont chargés de définir le dispositif le plus adapté pour examen au budget primitif.

Eglise de Verrières : Laurent Bernat et Philippe Domenge conseillers municipaux de Verrières ont fait procéder à l'étude de la réfection de la toiture de l'église de Verrières. Une consultation sera organisée pour comparer les différents programmes proposés.

Parking de la salle des fêtes : La vitesse excessive notée sur le parking de la salle des fêtes amène le conseil municipal à se prononcer sur des aménagements selon le plan proposé par Monsieur Rascol. Le conseil municipal adopte les aménagements qui seront réalisés en même temps que les travaux d'assainissement.

Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre des enfants de l'école adressée aux conseillers municipaux pour leur soutien sur leur projet « *comprendre la guerre pour construire la paix* ». Les enfants se déplaceront à Sainte Radegonde, au musée de la résistance, à Aubin et seront reçus en Préfecture de l'Aveyron pour assister à une présentation de Jean Moulin, décédé en 1943 suite à son arrestation par la Gestapo.

Remerciements : Monsieur le Maire fait part également des remerciements qu'il a reçus d'administrés de la commune pour l'ouverture du cabinet d'infirmières.

FIN DE SEANCE.

